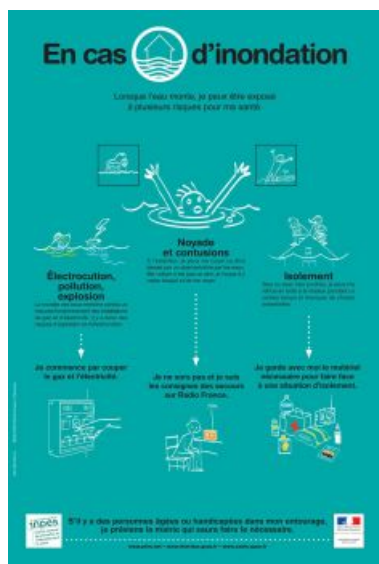




Procédures de sécurité en cas d'inondations

Recommandations à destination des habitants résidant dans la zone concernée par les inondations :



- Sortir tous les objets périssables des caves, sous-sols et rez-de-chaussée qu'il est possible de protéger ;
- Sortir ou mettre en sécurité les appareils ou produits pouvant représenter un danger, à savoir : appareils électriques, appareils de chauffage, voitures, mobilier, produits toxiques, arrimer les cuves à fuel, etc. ;
- Ne pas touchez aux installations électriques ;
- En cas de début de crue, réfugiez-vous dans les étages de votre habitation avec des vivres, de l'eau et des vêtements chauds ;
- En cas de début de crue, coupez le gaz, le chauffage et l'électricité ;
- Ne pas utilisez d'équipements électriques tels que les ascenseurs ou les portes automatiques ;
- Fermez les poubelles et les mettre dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent ;
- Mettre les produits toxiques en hauteur ;
- Ne pas toucher les animaux fuyants l'inondation, en particulier les rongeurs ;
- Ne pas utiliser sa voiture ;
- Ne jamais retourner chercher quelque chose dans un lieu inondé ;
- Ne pas sortir de l'habitation ;
- Ne pas franchir un pont menacé par le torrent ;
- Ne pas consommer de l'eau du robinet, tant que les autorités ne vous y autorisent pas ;
- Ecouter la radio, en particulier la radio locale, pour prendre connaissance des consignes des autorités et de l'évolution de la situation.

Contact

- Pompiers : 18
- Samu : 15

Liens utiles

[Site Vigicrues](#)